

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles, 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



AVIS

A MM. LES ABONNÉS DU PRECURSEUR.

Le *Précurseur* cessant de paraître à compter du 20 de ce mois, nous prévenons ceux de MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement n'est pas expiré, que, par suite d'un arrangement pris avec le gérant de ce journal, ils recevront en remplacement le *Censeur*. Ceux de MM. les Souscripteurs qui, à l'expiration de leur abonnement, désireraient le renouveler avec le nouveau journal, voudront bien nous faire connaître leur intention quelques jours d'avance, afin de n'éprouver aucune interruption dans l'envoi de notre feuille.

LYON, 22 novembre.

Le juste-milieu lyonnais se montre indigné, et presque furieux de la formation d'un ministère tory en Angleterre. Si le roi de la Grande-Bretagne a jeté le gant au peuple anglais, disait fièrement ce matin le *Courrier de Lyon*, le peuple anglais saura le relever, et ne reculera pas devant l'insolente provocation qu'on lui adresse. Nous ne demandons pas mieux, pour notre compte, que de voir le peuple anglais ressentir vivement l'outrage qui lui est fait, et nous espérons bien aussi qu'il saura y répondre comme il le doit; mais nous contestons formellement au juste-milieu la prétention au moins maladroite qu'il s'arroge, de blâmer la tentative de contre-révolution essayée, en ce moment, par le plus fidèle des alliés de S. M. Louis-Philippe.

Nous ne comprenons pas en effet ce qui, dans la rentrée de lord Wellington au pouvoir peut exciter la colère et l'indignation du juste-milieu. La présence du vainqueur de Waterloo dans le conseil du roi Guillaume, bien loin de surprendre les écrivains du *Courrier de Lyon*, devrait leur sembler au contraire un événement tout naturel et surtout très-logique. Quoi! le trône du roi de la Grande-Bretagne est ébranlé; l'aristocratie anglaise, le plus ferme appui de ce trône, est menacée; l'église tremble pour ses privilèges; et vous ne voulez pas que la royauté crie au secours, qu'elle appelle à son aide le plus intrépide défenseur de toutes ces vieilleries surannées! Si c'est le nom de lord Wellington qui blesse les susceptibilités du juste-milieu, les écrivains du *Courrier de Lyon* devraient songer que le noble duc a des complices jusque dans le conseil de Louis-Philippe, et que M. Guizot conspirait à Gand pour la sainte-alliance, pendant que la France, écrasée par le nombre, succombait à Waterloo.

Nous demanderons à la magistrature lyonnaise dans quelle chartre elle a trouvé l'incroyable droit de se moquer des lois et de se proclamer de par son autorité constituante, plus haute que les textes devant lesquels toutes les cours de France baissent la tête? Nous lui demanderons à quel titre elle réclamera les respects publics, et souffrira qu'on la regarde désormais comme la sauve-garde des intérêts généraux, elle qui interpose son caprice à travers les décrets de l'Empire, et prend sans façon ses aises aux dépens de la justice et des légitimes besoins de ses concitoyens?

Aux termes de la loi, les fêtes finissent au premier novembre, et avec elles cette pénible stagnation des affaires qui entrave les transactions et favorise la chicane. La cour de Lyon a fait sa rentrée le 17 novembre. Encore est-il maintenant presque impossible de composer les audiences. Au tribunal civil, les trois présidents sont à leur poste; tous les juges sont absents, de telle sorte qu'on est obligé de recruter parmi les suppléants et les avocats; l'expédition des plus simples contestations est retardée, et, tandis que ces messieurs prolongent les douceurs d'une oisiveté rétribuée par le trésor, les plaideurs voient s'écouler les semaines sans pouvoir obtenir justice.

Un tel abus n'est pas nouveau. De tout temps, la cour de Lyon s'est distinguée par son inconcevable mépris de la loi, mais à aucune époque ce mépris n'a été si marqué. Aussi est-ce pour nous un impérieux devoir de lui rappeler hautement qu'elle dégrade son caractère en faisant si bon marché de ses obligations. Ce nous est un avertissement de la surveiller de près; car les hommes qui placent leurs fonctions plus bas que leur bon plaisir, doivent plus d'une fois faillir dans leur exercice: nous y aurons l'œil. Trop souvent la presse, préoccupée par le bruit des grandes roueries, néglige de dénoncer à l'opinion d'humbles et désastreux abus. L'administration de la justice n'en est pas vierge, nous nous empresserons de les mettre en lumière. Ces investigations auront un double avantage: elles seront, pour les magistrats intègres et assidus, une compensation des fatigues de leur ministère; et pour ceux qui traitent leurs saintes fonctions avec ce laisser-aller dont la moins délicate pudeur s'offenserait, nos paroles auront le

poids d'une leçon et d'une peine. Nous n'en avons jamais désiré d'autres que celles de l'opinion.

POURSUITES CONTRE LA PRESSE.

Deux journaux se publient à Lyon, destinés surtout aux ouvriers: la *Tribune Prolétaire*, concurremment avec l'*Indicateur*, s'occupe spécialement des affaires de la fabrique, veille à défendre les intérêts des travailleurs, recueille tout ce qu'il leur est indispensable de connaître: les décisions des prud'hommes, les mouvements de l'industrie, etc. Ces feuilles, ne versant pas de cautionnement, n'ont pas droit de s'occuper de politique. Le parquet, profitant de cette entrave imposée par la loi, a voulu voir dans quelques articles de la *Tribune Prolétaire* l'intention de parler des affaires publiques, et il a fait citer ce journal en police correctionnelle.

Mardi prochain, le gérant, M. Legras, comparaitra devant le tribunal; M. Favre sera chargé de la défense. Nous aurions tort de désespérer du succès; il n'y a pas long-temps que le même tribunal a rendu justice à la presse populaire, et il a droit à sa confiance.

CONTRAVENTION AUX ORDONNANCES DE VOIRIE.

Si l'on avait besoin d'un nouvel exemple du peu de respect que l'autorité municipale de Lyon conserve pour les réglemens qu'elle fait elle-même, et de sa coupable indifférence pour la sûreté et la propreté de la ville qui est confiée à ses soins, nous le trouverions dans les contraventions impunies de l'architecte de l'Archevêché aux ordonnances de voirie.

La presse a signalé les inconvénients qui résultent, pour les passans qui traversent le quai de la cathédrale, de ces cornets de volée qui déversent jusqu'au milieu de la chaussée les eaux pluviales recueillies sur les toits du palais; pour peu que la pluie soit abondante, le quai est impraticable aux piétons. Les maisons particulières sont obligées de faire descendre ces eaux au moyen de tuyaux de fonte jusqu'au niveau du pavé; mais il n'y a pas d'obligation semblable pour le palais de l'archevêque, sans doute parce que Monseigneur a sa voiture et ne sort pas à pied.

Nous donnons plus bas le bulletin que le tiers-parti a fait publier dans l'*Impartial*, sur sa malheureuse campagne de trois jours. Le *Journal des Débats* a déjà fait connaître la relation officielle des doctrinaires. Dans l'*Impartial*, M. Dupin, car on peut sans lui faire tort lui attribuer cet article qu'il a pour le moins inspiré, M. Dupin, disons-nous, menace ses adversaires d'une reprise d'armes à l'ouverture des chambres. Les doctrinaires acceptent le combat: on verra dans l'article *des Débats*, que nous donnons aussi, avec quelle morgue méprisante ils défilent et narguent M. Dupin et sa troupe démoralisée.

C'est par suite d'un oubli involontaire que nous avons retardé jusqu'à aujourd'hui la publication de la lettre suivante qui nous a été adressée par des détenus de Perrache, après avoir été envoyée au président de la cour des pairs. Ecrite immédiatement après la chute du ministère Bassano, alors que l'ordonnance de convocation pour le vingt-quatre novembre n'était pas connue, elle pourra maintenant sembler contenir des reproches immérités. Néanmoins, si l'on songe que la noble cour aurait dû se réunir il y a trois mois au moins, et que par ses hésitations elle a consommé la ruine des prisonniers détenus préventivement, que d'ailleurs rien n'annonce que les pairs soient exacts à la convocation du vingt-quatre, on trouvera que la véhémence des termes est légitime: on comprendra qu'en rompant le silence après tant d'injustes tortures, nos malheureux compatriotes aient proféré des paroles amères:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Lorsque le chef du pouvoir exécutif a investi votre cour de la connaissance du prétendu complot d'avril, il l'a convoquée par l'ordre suivant:

« Les pairs absents seront tenus de se rendre immédiatement à Paris, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

« La cour procédera SANS DÉLAI au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou complices des attentats ci-dessus énoncés. »

C'était le 15 avril que cet ordre était donné.

Qu'a fait votre cour?

Sept mois se sont écoulés; nous commençons le huitième. L'instruction est terminée depuis long-temps. Votre cour a donc le privilège de la désobéissance? On lui commande de faire prompt justice. Elle se joue de la loi et des captifs.

Jusqu'ici nous nous sommes tus. Nous attendions la publicité de l'audience pour vous demander en face de l'Europe au compte sévère de la ruine de nos familles. Nous étouffions nos plaintes légitimes et nous cachions la misère qui nous ronge, de peur qu'on ne crût nos courages vaincus par les tortures. Mais voilà que, mille fois abusés par de mensongères promesses et de vains bruits d'amnistie, nous voyons encore s'éloigner le terme de la convocation que vous-même aviez fixé. Le 15 novembre est arrivé, et votre cour persévère dans son inconcevable déni de justice. Veut-elle

donc, monsieur le président, sacrifier nos existences à des combinaisons politiques?

Votre cour s'appelle judiciaire! Serait-elle la magistrature de la peur? Oserait-elle condamner par un servile mutisme? Et sommes-nous assez petits pour qu'elle nous écrase de son inertie?

Et vous, monsieur le président, qu'avez-vous fait de votre dignité? N'est-elle pas bafouée en pleine France, puisque vos ordres demeurent aussi impuissans et méprisés que ceux du pouvoir exécutif? Si nos vies n'étaient pas au bout, que vous resterait-il, sinon le ridicule d'un rôle sans exemple dans l'histoire et que la vanité à défaut de cœur rendrait intolérable au dernier des hommes? Comment pensez-vous qu'on vous nomme dans le récit de ce triste drame, président ou serviteur? Soyez vous-même votre juge.

Ne croyez pas être absout par les intrigues qui vous pressent et livrent les premières fonctions de l'état aux dérisions publiques. Qui êtes-vous donc pour prendre si fort en souci ces péripéties d'antichambre, que vous oubliez à les regarder vos consciences et vos devoirs? Nul n'admettra que les révolutions de palais aient la vertu d'effacer votre caractère et de faire de votre juridiction un plastron responsable pour le premier parvenu qui offrira sa complaisante servilité en holocauste aux embarras du système. Vous avez beau reculer devant votre mission: elle vous étreint malgré vous. Pour avoir figuré à d'autres cérémonies, vos toges n'en sont pas moins des toges; et lorsque celle du plus petit magistrat instructeur serait souillée par une lâche condescendance, les vôtres ne demeureraient pas pures.

Nous, vos concitoyens et vos victimes, nous que vos lenteries inouïes ont brisés comme la paille des cachots où la vermine nous dévore, nous dont les femmes et les enfans gémissent sans pain, grelottent sans feu et vont tendre la main à la charité de nos amis, nous qui n'aurons en quittant vos prisons que des dettes à payer, et pas un asile où reposer notre tête, nous enfin que vous reprenez enchaînés comme des malfaiteurs sans daigner nous dire de quel crime nous sommes accusés,

Nous vous sommions de nous juger.

Il y a urgence, car nos souffrances s'accroissent chaque jour, et les ressources qui nous font vivre s'épuisent.

Il y a urgence, car si vous nous donnez une litière et du pain vous ne nourrissez pas nos familles, vous ne rachetez pas nos mobiliers vendus en place publique.

Il y a urgence, car l'opinion se lasse et demande par quel intolérable abus de pouvoir une poignée d'hommes peut se jouer de la liberté individuelle.

Il y a urgence, car depuis long-temps tous les délais sont écoulés; nous ne sommes que prévenus, et vous êtes chargés de prononcer sur notre sort.

Nous sommes dans vos mains, mais vous êtes dans celles de Dieu, qui sait punir les vengeances détournées et briser tôt ou tard les instrumens dociles des rois qui l'outragent.

Si nous avons le droit vous êtes les plus petits: vous serez aussi les plus faibles.

Nous sommes, M. le président,
E. Baune, — Gauthier, — Jobely fils, — J. Fertou, — L. Chauvel, — Ch. Aberjoux, — Mollard Lefèvre, — A. Roussillac, — Rhivers, — Despinas, — Verpillat, — Mazoyer, — Ayet, — Vourpe, — Thion, — Mazille, — Excoffier, — Rocziusk, — Gites, — D. Desgarniers, — Minet, — Mami, — Maigné, — Ledoux, — Durand (Napoléon), — Hugué, — Margot, — P. Chat, — Meinel, — Desiste, — Ratigné, — Petair, — F. Tournier, — Chery, — Cervaise, — Dibier, — Roasset, — Bernard, — Pradel, — Garnet, — Bernard, — Gros, — Salliet, — F. Gros, — Millet, — Batel, — Bicon, — Vincent aîné, — Mercier, — Blancfort, — Blanc, — Cachot, — Rocati, réfugié italien, — Chataignier, — Dessagne, — Rhouat, — Paulandré, — Adam, — Remondely, — Desgranges, — Duffet, — Dianno, — Charmy, — l'abbé Noir, — Girod, — Lassale, — Bœuf, — Arnaud, — Villiard, — Charles Claude, — Heer, — Simons, — Delorme, — Boyé, — Marius Chappuis, — Raggio, — Pailland (Pierre), — Decœur, — Dumas, — Carrier.

Prison de Perrache, 19 novembre 1834.

Nous avons reçu la somme de 10 fr. 70 cent., produit d'une collecte en faveur des détenus politiques de Perrache, faite à la suite d'un repas offert à un patriote partant pour Paris. M. Baune s'est chargé de distribuer cet argent aux prisonniers les plus nécessiteux.

On lit dans l'*Impartial*:

« Les ministres qui craignent d'être renversés, commencent par se débarrasser du maréchal Gérard, dont la franchise était gênante, et qui aurait pu amener une modification dans son sens. Ils font ensuite entre eux assurance mutuelle et réciproque, de ne pas se séparer, afin de se rendre nécessaires, attendu qu'ils ont à eux seuls tout le génie de la France.

« Cependant il faut se compléter. D'accord entre eux contre le dehors, mais jaloux l'un de l'autre dans l'intérieur, ils ne peuvent trouver au milieu d'eux un président du conseil. Alors M. Guizot dit: Appelez M. de Broglie; il le dit avec hauteur, pour se réhabiliter de ce côté, où quelques hommes lui gardent rancune de n'avoir pas suivi le noble duc. M. Thiers, voyant son influence menacée, proposa à son aide M. Molé pour rétablir l'équilibre.

« M. Molé, qui ne se doute point de l'intrigue, est chargé de faire un ministère. Mais on a pris soin d'avance de décourager tous ceux avec qui cet homme si recommandable aurait pu le former. Sa mission était secrète, mais on le trahit à dessein par une insertion dans les journaux. Il devait échouer, il échoue.

« Reste toujours M. Dupin. Il faut aussi faire dire de lui qu'il n'a pas pu former un ministère; alors, tout étant impossible, hormis les doctrinaires, il faudra bien revenir à eux. On ne peut l'emporter d'assaut; il faut le creuser.

« On ne le charge point de former un ministère; cependant le *Journal des Débats* l'affirme faussement. Un prompt démenti donné par d'autres journaux, le force à se rétracter; il se rétracte en effet.

« Alors les doctrinaires parlent haut au château ; M. Guizot, qui avait poussé avec beaucoup de morgue M. Moïé, insiste de nouveau pour M. de Broglie. Des paroles dures sont prononcées : le roi même se tient pour offensé de l'outrecuidance doctrinaire. Tout semble rompu. Les démissions combinées des cinq ministres coalisés sont acceptées.

« La place semble nette ; M. Persil seul reste pour contresigner ; car, de M. Jacob, il n'en est pas plus question que s'il était embarqué.

« On paraît fort affligé : le roi, dit-on, est navré. On lui a manqué de respect ; délaissera-t-on la couronne en cet état ? Quels ministres prendre pour avoir la majorité ? Et enfin, à quel ministère le président de la chambre donnera-t-il son appui ? Le président de la chambre déclare « qu'il sera avec tout ministère qui sera » étranger aux doctrines de la restauration, qui marchera avec la chambre, et qui prendra son adresse pour programme. » On semble agir en ce sens, et le ministre chargé de refaire le ministère propose divers portefeuilles à des hommes connus pour être de la majorité.

« Un seul d'entre eux, M. Passy, vient, avant d'accepter, consulter le président de la chambre. Le président, qui professe une haute estime pour M. Passy, lui conseille d'accepter, et lui dit qu'il ne croit pas qu'aucun choix puisse être plus agréable à la chambre ; qu'il est son premier vice-président ; qu'il a, comme rapporteur, exprimé la pensée de la chambre, sa pensée telle qu'elle est dans l'adresse, et que la majorité, en ce sens, lui paraît assurée. M. Passy se décide à accepter.

« C'est alors, et pour la première fois seulement, qu'on parle ensuite de M. Charles Dupin, et le président de la chambre, bien loin d'être l'auteur de la proposition, ni d'en avoir fait une condition, comme on l'a faussement prétendu, se refuse formellement à en parler à son frère ni à lui en écrire. » Je ne veux dit-il, prendre à ce sujet aucune responsabilité. » Il paraît que M. Charles Dupin ne s'est décidé que parce qu'il voyait au ministère M. Passy. M. Dupin ne connaît pas M. Bresson, il ne l'a jamais vu.

« Voilà ce qu'on se résume d'appeler le ministère Dupin, le ministère que M. Dupin veut mener. Mais avant même que ce ministère ne fût complet, toutes les intrigues se préparaient pour le faire échouer.

« 1° On le fait attaquer par les journaux de l'opposition. Ce n'est que par réflexion qu'ils se radoucisissent le lendemain ; mais le coup était déjà porté de ce côté ;

« 2° Les Débats, plus prudents, se taisent le premier jour ; mais ils menacent le lendemain ;

« 3° On amène la banque, on fait écrire des circulaires alarmantes par quelques banquiers : Jérusalem et son peuple sont en émoi ! On prépare, on opère une petite baisse ! Tout est perdu !

« Enfin, la fabrique de nouvelles, organisée au ministère de l'intérieur, continue d'y travailler à l'insu du ministre, et inonde les journaux des départements de ses déclamations, toutes dirigées contre le nouveau cabinet.

« Un ordre de moyens plus efficaces est mis en œuvre.

« Les ministres avaient eu le tort de ne pas se voir pour se concerter avant leur acceptation.

« Ils se réunissent chez M. Persil :

« 1° On parle de programme à rédiger pour insérer au *Moniteur* ; M. Persil ne s'y oppose pas, il a pensé, il tire même une petite rédaction qu'il a préparée. Il y débute par un éloge pompeux de l'ancien ministère : on y annonce que le même système sera suivi, et même renforcé. Ce mot système, substitué à celui d'adresse de la chambre, blesse les ministres ; on ne tombe pas d'accord.

« 2° Que présentera-t-on aux chambres ? — Mais, dit M. Persil, j'ai un projet de loi sur la responsabilité des ministres, prêt à être présenté. — Bien, dit le duc de Bassano ; mais cela nous intéresse : voyons-le. — Oh ! dit M. Persil, il n'est pas d'usage de discuter des projets hors de la présence du roi ; ce serait marquer de la défiance à S. M. ; nous devons nous réunir demain sous la présidence du roi, et là nous discuterons. — Ainsi, au début, toute indépendance est refusée au conseil des ministres : on lui conteste le droit de délibérer hors la présence du roi.

« 3° Le lendemain, on met sur le tapis la question du traité d'Amérique. On dit que la conscience du roi y est intéressée. M. Passy répond avec fermeté que, vice-président de la chambre, jamais il ne présentera à sa sanction un traité qu'elle a rejeté ; qu'on aurait dû négocier de nouveau ; qu'il a vu les pièces ; que cette négociation couvre une foule de turpitudes ; qu'il a voté contre, et qu'il ne s'en départira pas.

« Alors, évidemment, voilà un ministère révolutionnaire. Il ramènera les troubles civils, les émeutes et tous les maux ! A peine le conseil était terminé, qu'on répand dans Paris le bruit de sa dissolution. Les démissions n'étaient pas données, on les annonce ; on les annonce le soir, dans le salon du président ; les ministres le nient ; mais ébranlés par ces attaques, convaincus trop tôt peut-être, de leur impuissance d'y résister, au lieu d'attendre la chambre qui seule aurait pu les protéger, deux des ministres, sans en rien dire au président de la chambre ni à leurs collègues, donnent leur démission à minuit ; M. Charles Dupin donne la sienne à huit heures du matin, dès qu'il en est averti. Le ministère est dissous.

« Écoutons à présent les cris de triomphe : Le voilà donc ce tiers-parti ! le ministère Dupin ! Il n'a pu durer trois jours ! il est tombé ; ce n'est pas M. de Bassano qui a échoué, c'est M. Dupin : donc il faut revenir aux doctrinaires.

On lit dans le Journal des Débats :

Les journaux qui avaient pris sous leur patronage le ministère des trois jours s'évertuent à prouver, en forme d'oraison funèbre, que ce ministère a fait beaucoup de choses, et qu'il a rendu au pays d'incontestables services. Loin de rien contester de ses services au ministère des trois jours, nous reconnaissons volontiers qu'il a fait beaucoup de bien, et qu'il l'a fait vite, ce qui est un double mérite. Le bien qu'il a fait, selon nous, c'est d'avoir réparé le malentendu de l'Adresse, c'est d'avoir prouvé évidemment que s'il est facile de combiner des phrases à double entente, pleines de réticences, et disant à la fois oui et non, il est difficile de faire un ministère de la même façon, et qu'un cabinet né des sous-entendus de l'Adresse était impossible, par cette raison même qu'il n'y a pas moyen de gouverner avec des sous-entendus et de faire dire à ses actions oui et non. Des phrases on fait ce que l'on veut ; on peut placer à son gré les virgules et les points. Équivoquer sur le présent et le futur et nicher des malices dans tous les coins de ses périodes, ce sont ruses d'académie fort permises ; mais un cabinet ne peut pas être à double entente. Or, par son origine, le ministère des trois jours était à double entente, et voilà pourquoi il n'a vécu que trois jours.

Les louangeurs funèbres du ministère de M. de Bassano aiment à répéter que ce ministère était né de l'Adresse de la chambre des députés. C'est notre avis ; il était né de l'Adresse et de sa silencieuse discussion. Nous ne lui contestons pas cette filiation. Oui, l'Adresse a enfanté le ministère de M. de Bassano ; elle lui a donné tout

ce qu'elle avait de force, de vie, d'avenir : l'enfant a vécu trois jours.

C'est l'Adresse, dit-on, qui a renversé le ministère du 11 octobre : cela est vrai encore. L'Adresse a mis dans le coup qu'elle a porté au ministère du 11 octobre, toute son énergie, toute sa puissance ; elle l'a tué pour trois jours. Et nous ajoutons que ce coup qui a frappé le ministère du 11 octobre, le ministère a consenti, à tort selon nous, qu'il lui fût porté. Il s'est tu pendant l'Adresse, et son silence seul a fait la victoire éphémère de ses ennemis. L'Adresse de la chambre était faite de manière à ne pas pouvoir supporter le grand jour d'une discussion. S'il y avait eu un débat, son impuissance eût aussitôt éclaté ; cette publicité l'eût tuée. Elle est morte aujourd'hui d'une autre sorte de publicité. Son avènement au ministère l'a tuée comme eût fait la discussion ; car c'est le grand jour aussi que le ministère, un jour plus net encore et plus décisif que la lumière de la discussion. On est encore plus tenu de faire ses preuves au pouvoir quand il faut agir, que dans une discussion où il s'agit seulement de parler.

L'Adresse a eu trois jours de pouvoir et elle est morte à la peine. Cela équivaut à la discussion qui n'a pas eu lieu au mois d'août, cela même, à mon avis, vaut mieux, parce que c'est quelque chose de plus significatif encore ; cela cependant, hâtons-nous de le dire, ne dispense pas d'une discussion dès le premier jour de la session.

Ayant vivement regretté le silence gardé dans la discussion de l'Adresse au mois d'août, il est tout naturel que nous souhaitions une discussion vive et franche dès les premiers jours de décembre. Il y a trop eu de brouillards depuis quelque temps ; donnez-nous le grand jour, c'est le vœu le plus ardent du public qui attend avec impatience qu'on lui apprenne tout ce qui s'est passé sous ces nuages qui lui dérobaient la vue des combattants et des coups qu'ils se portaient. Que tout le monde s'explique, les ministres du 11 octobre ressuscités et les ministres passagers du 10 novembre ; que chacun dise hautement ce qu'il a sur le cœur. Point de réticences, point de sous-entendus ; point de partis intermédiaires entre le oui et le non. Tout ce qui s'est fait a eu ses causes et ses motifs. Qu'on le dise !

On lit dans le National :

Le duc de Trévise était depuis quinze ans dans la familiarité de Louis-Philippe. C'est l'homme qu'on était le plus assuré de rencontrer au Palais-Royal, sous la restauration, quand on y était admis à venir donner des espérances sur la chute du dernier gouvernement et les tendances orléanistes de la France. Ce choix n'est donc pas aussi insignifiant qu'on le croirait. Le roi a dans la personne du nouveau président nominal un pré-nom plus servilement dévoué que ne l'était le maréchal Gérard. Lorsque le roi fit appeler le duc de Trévise pour le supplier de prendre auprès de lui le rôle de président et d'ami qu'abandonnait le maréchal Gérard, le duc de Trévise répondit d'abord qu'il craignait beaucoup que sa santé ne lui permit pas d'assister aux séances de la chambre. M. le duc de Trévise n'a jamais pu, en effet, rester menacé d'une heure sur son banc à la chambre des pairs sans être plus d'une attaque d'apoplexie. Le roi n'ayant pas pensé que le danger de mourir au poste pût être un motif suffisant de refuser le ministère, il a été convenu que le maréchal présiderait pour le roi le cabinet, et que M. Thiers siègerait à la chambre pour le maréchal.

On lit dans le Temps à propos du changement du ministère anglais :

Ce qui prouve encore plus clairement que le changement de ministère, disons plutôt le changement de système n'est qu'une intrigue de cour, c'est que toutes les classes de la population de Londres, si l'on excepte les capitalistes, ont été frappées de stupeur et d'indignation en apprenant la nouvelle de la résurrection du parti tory. L'opinion publique commence déjà à donner des preuves non équivoques de son mécontentement. Partout l'on s'agit. Dans les clubs, l'on prépare des adresses. Toute la classe moyenne, toute la classe ouvrière se mettent en mouvement pour porter au pied du trône une protestation énergique contre le retour des tories.

La nouvelle de la retraite des ministres réformistes fut à peine connue, que les membres principaux de l'ancienne union politique, qui avait enrôlé dans ses registres 50,000 personnes, se réunirent pour prendre des mesures en faveur de la cause du progrès, et pour arrêter un plan d'action contre le triomphe du parti rétrograde.

Si l'on rapproche de ces préparatifs l'esprit de la dernière chambre des communes, et, en cas de dissolution, le caractère de nouvelles élections qui se feront sous l'influence de l'animosité populaire, on peut prédire avec certitude que le ministère Wellington aura à lutter contre des difficultés presque insurmontables.

Voici le tableau des différents éléments parlementaires, que nous puissions dans un journal whig. Il peut servir à fixer l'opinion sur la situation des partis politiques en Angleterre :

- 1° Ultra-tories, comme lord Chaudos, lord Roden, etc. ;
- 2° Tories modérés, à la tête desquels sont le duc de Wellington et sir Robert Peel ;
- 3° Semi-Whigs, comme lord Stanley, sir J. Graham, lord Ripon et le duc de Richmond ;
- 4° Whigs ; c'est le parti qui vient d'être congédié ;
- 5° Radicaux modérés ; comme lord Durham, MM. Grote, Hume, Ward, Warburton ;
- 6° Ultra-modérés ; sous la conduite de O'Connell.

On lit dans le Messenger :

PRÉVOYANCE DU MARÉCHAL MORTIER.

Une des ordonnances insérées dans le *Moniteur* de ce jour nomme M. le maréchal duc de Trévise ministre de la guerre et président du conseil des ministres. Par une disposition inusitée, la même ordonnance annonce que M. de Trévise conserve les fonctions (et bien entendu, puisqu'elle ne dit pas le contraire, le traitement) de chancelier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur.

Voilà la France bien avertie d'une dérogation officielle à la loi sur les cumuls. M. Soult préférerait perdre la vie que de renoncer à son traitement de maréchal. M. le duc de Trévise, sans tant de bruit, obtient avec ce traitement l'auxiliaire des émoluments de la grande chancellerie. Décidément la France est en progrès.

Quelle considération peut donc porter à mettre un si haut prix à l'acquisition d'un ministre de la force de M. Mortier ? Est-ce sa grande capacité ? Serait-ce une longue habitude des affaires ? La vieille armée est-elle donc si dépourvue de talents qu'on n'ait pu mieux choisir ? Ces questions sont dans toutes les bouches.

En attendant, ce qui reste prouvé, c'est l'embaras où s'est trouvée la pensée immuable, puisqu'après le plus laborieux enfantement, elle n'a pu arriver qu'à ce résultat. C'est que la crainte

d'éprouver un nouveau refus, lorsqu'elle était à bout de ses recherches, l'a rendue facile en concessions ; c'est que l'élu paraît ne pas croire à la longue durée de la position qu'on lui fait, puisqu'il a tant tenu à se conserver un pied à terre, non loin de l'hôtel que lui affectent ses temporaires fonctions.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche de Bayonne, en date du 18, annonce qu'un corps de 15,000 volontaires christinos s'est formé à Cerbera ; et un autre de 2,500 à Rioja. Ces deux corps sont déjà complètement armés. Un troisième se forme en ce moment dans le Bastan.

Mina vient de faire, à la tête de 7,000 hommes, une reconnaissance sur Puente de la Reyna. A son approche, Zumalacarreuguy s'est retiré à St-Croix de Campezo.

Tous les rapports s'accordent à annoncer que les troupes de la reine sont dans les meilleures dispositions, et que l'esprit de la population répond partout à celui de l'armée.

A Dima, Espartero et Iriarte ont attaqué et dispersé la faction de Biscaye.

Ainsi, sur tous les points, l'armée de la reine a repris l'offensive, et avec succès. (Journal de Paris.)

— Un courrier arrivé aujourd'hui à un banquier de la capitale, paraît confirmer la nouvelle de la démission de M. Martinez de la Rosa. (Constitutionnel)

— A son arrivée à Pampelune, le général Mina se rendit auprès desamèrequ'il n'avait pas vue depuis dix ans. Cette femme, âgée de 96 ans, a soutenu cette entrevue avec force et énergie ; elle n'a pas versé une larme et a embrassé son fils en lui disant : « L'Espagne t'a enfin rendu justice ; elle te rappelle d'une manière digne de toi ; puisse-t-elle te devoir un bonheur égal à celui que j'éprouve en te voyant. » (Le Temps.)

« On écrit de Pampelune, 11 novembre :

« Avant-hier, le 2^{me} bataillon carliste, commandé par Tarragual, a eu l'impudence de venir de Villaba sur Pampelune ; le général Mina a aussitôt fait sortir 400 hommes, une quarantaine de chevaux, et s'est mis à leur tête. Après une faible résistance les carlistes se sont retirés à trois lieues environ. Il y a eu des pertes de part et d'autre ; nous avons eu deux hommes tués et six blessés ; les ennemis ont perdu trois officiers et cinq chevaux. Un milicien de Pampelune est tombé au pouvoir des carlistes. On a fait prévenir Tarragual que, s'il le faisait passer par les armes, on userait de représailles ; il a répondu que les menaces ne l'intimidaient pas. Le milicien a été fusillé. Demain, pour se venger, on fera mettre à mort le père de Tarragual, qui est en prison ici : peut-être sa mère subira-t-elle aussi le même sort. Quel horrible pays que celui-ci !

« P. S. La père de Tarragual ne sera pas fusillé aujourd'hui ; les parents du milicien ont demandé grâce pour lui ; à sa place on va faire périr un carliste qui tomba ces jours derniers au pouvoir des christinos. »

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 20 novembre.

Les ordonnances de reconstitution du ministère doctrinaire ont été refaites à deux fois. Une première expédition avait été contresignée par M. Persil ; mais un député fit observer au garde-des-sceaux quel rôle d'arlequin, c'est le mot dont M. V... s'est servi, lui faisait jouer cette signature donnée à ceux qui s'en vont comme à ceux qui reviennent. M. Persil s'est borné alors à signer l'ordonnance qui crée le maréchal Mortier président du conseil, et c'est le nouveau président qui a contresigné les ordonnances qui suivaient celle-là.

— Il est advenu en Angleterre, pour le changement de ministère, un fait que nous n'avons pas le droit de trouver curieux. Lord Melbourne, renvoyé du ministère par le roi d'Angleterre, a été chargé par lui d'apporter de Brighton à Londres, la lettre de Guillaume à Wellington, qui appelle le vainqueur de Waterloo à la succession de lord Melbourne.

On n'a pas encore dit ici que c'est le maréchal Gérard lui-même que Louis-Philippe a chargé d'aller, jeudi dernier, offrir de nouveau à MM. Guizot et Thiers les portefeuilles que le ministère des trois jours venait d'abandonner.

— Le bruit qui avait couru hier d'une rencontre entre M. Thiers et M. Pairs, était inexact. MM. de Lascaux et Chabry-Lafosse, témoins de M. Thiers, ont déclaré que l'ex-ministre (c'est avant-hier) n'avait point mémoire d'avoir personnellement offensé M. Pairs, qu'il ne se battait point pour les actes ministériels, et que, si M. Pairs l'avait pour son compte outragé, il n'avait point le désir d'en demander satisfaction. Les choses en sont ainsi restées là.

— Que pensez-vous du nouveau ministère et surtout de M. Ch. D., disait, le 11 novembre, le duc d'Orléans à M. Vienet ? — Je pense, monseigneur, qu'à pareille troupe il fallait un paillasse et qu'on l'a trouvé.

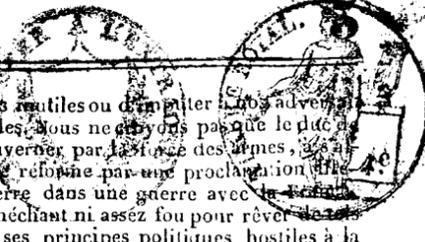
— Les journaux anglais d'avant-hier s'occupent presque exclusivement, comme ceux des jours précédents, du mauvais effet produit sur le public par la réapparition de Wellington au pouvoir. Beaucoup de réunions politiques sont convoquées ; mais on se bornera, pour le moment, à pétitionner et à discuter, et on s'organisera pour opposer, au besoin, une résistance plus efficace aux tendances contre-révolutionnaires de la chambre des lords.

Jusqu'ici on ne croit pas que le duc de Wellington ose composer son ministère d'ultra-tories. On pense qu'il se bornera à faire appel aux tories modérés et aux semi-whigs. On le regarde, en un mot, comme plus opposé au mouvement rétrograde, comme plus fâcheux que dangereux par le mal qu'il pourrait vouloir faire.

S'il applique aux affaires extérieures cette politique de juste-milieu qu'il paraît vouloir suivre à l'intérieur, le gouvernement français n'aura que des grâces à lui rendre, et on achèvera de concevoir le sang-froid avec lequel le ministère doctrinaire et le *Journal des Débats* adoptent le nouveau cabinet de Guillaume IV.

Wellington et son roi attendent le retour de sir Robert Peel, pour arrêter la liste des ministres d'une manière définitive. En attendant, beaucoup de noms sont prononcés ; tous appartiennent aux deux nuances politiques indiquées ci-dessus.

Quelques journaux de Londres regardent comme douteux que M. Peel accepte un portefeuille. Ce personnage, qui se



trouve en Italie, ne pourra être arrivé en Angleterre avant la fin de la semaine prochaine.

Le lord-maire a refusé de convoquer le conseil municipal qui voulait mettre en délibération une adresse au roi contre l'avènement du nouveau ministère. Il a motivé son refus sur le fait qu'une pareille adresse serait attentatoire au droit constitutionnel du roi, de nommer les ministres; mais il a ajouté qu'il serait prêt à réunir le conseil pour tout autre but politique, qui ne soulèverait pas la même objection.

Le roi, s'étant montré en public, a été sifflé.

On parle d'une dissolution du parlement.

Des clubs d'ouvriers sont en permanence tant dans la capitale qu'à Birmingham, à Manchester et dans les villes manufacturières.

Tous les journaux allemands se livrent à des réflexions sur les dernières combinaisons ministérielles de Louis-Philippe; tous assurent que ce principe entre parfaitement dans les vues des puissances continentales, et l'un d'eux ajoute qu'il n'aurait pas accepté la couronne s'il n'eût pas été décidé qu'il sacrifierait à ses intérêts dynastiques.

La Gazette d'Augsbourg prétend qu'il est fortement question d'un traité qui aurait été signé par Nicolas, François, et Louis-Philippe pour la pacification des affaires d'Orient. Elle n'en indique pas les clauses.

P. S. Le bruit se répand que des dépêches télégraphiques ont annoncé au gouvernement de graves émeutes qui seraient survenues à Londres.

On affirme aussi qu'un des premiers actes du ministère Wellington a été de rappeler l'ambassadeur anglais accrédité près de la reine Marie-Christine.

NOUVELLES.

Une dépêche télégraphique de Calais, en date du 18, annonce que le duc de Wellington a accepté la mission de former un ministère et qu'il a prêté serment entre les mains de S. M., comme chargé par intérim des fonctions de lord de la trésorerie et de ministre de l'intérieur.

(Journal de Paris.)

M. Vitet, qui, sur le désir exprimé par M. Teste, avait continué provisoirement ses fonctions de secrétaire-général du ministère du commerce jusqu'à la nomination de son successeur, a retiré sa démission.

Par ordonnance de ce jour, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, M. Villemain, pair de France, membre du conseil de l'instruction publique, a été appelé à exercer les fonctions de président de ce conseil, en l'absence du ministre.

(Moniteur.)

Sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, M. Cousin a repris auprès de l'école normale les fonctions dont il s'était démis.

(Idem.)

Hier, à onze heures, M. le préfet de la Seine a eu, au palais du Luxembourg, une très-longue conférence avec M. le duc Decazes.

(Temps.)

Hier au soir, entre quatre et cinq heures, il y avait une réunion extraordinaire chez M. le général baron Athalin, commandant supérieur du château des Tuileries. MM. Guilleminot, Decazes, le préfet de police, etc., etc., étaient présents à cette réunion. Il s'agissait d'arrêter, assure-t-on, les mesures de sûreté à prendre pour les débats du procès pendant en ce moment devant la cour des pairs.

(Idem.)

M. Sauzet a été reçu hier en audience particulière par le roi. L'audience a duré une heure et demie.

(Impartial.)

M. Dupin, président de la chambre des députés, et M. Ch. Dupin, ont eu l'honneur d'être reçus par le roi après le conseil.

(Débats.)

Ce matin, les Débats appuient la candidature de M. Ch. Dupin à la chambre des députés.

Un journal de Toulouse annonce que le maréchal Soult a traversé cette ville dans la nuit du 13 au 14, se rendant à Paris.

Plusieurs journaux disent ce matin que le portefeuille de la marine a été offert à M. Gautier (de la Gironde) qui l'a refusé.

La famille du maréchal Mortier a fait les plus vives instances pour le maintenir dans le refus qu'il avait d'abord exprimé d'entrer au ministère. Mais le maréchal a été entraîné par les prières personnelles et directes du roi. Louis-Philippe lui a demandé son acceptation comme un service d'ami. Le maréchal, qui a d'anciennes liaisons avec le roi, et qui lui a, dit-il, des obligations, n'a pas cru pouvoir, après avoir repoussé les propositions que l'on avait faites à l'homme politique, refuser le service que l'on demandait à l'ami.

Il faut avouer que voilà de singulières manières de former un ministère constitutionnel.

Quoi qu'il en soit, les personnes qui approchent le plus intimement du maréchal ne font pas de doute qu'il ne veuille se hâter, et ne reconnaisse, d'ailleurs, bientôt la nécessité pour sa propre considération, de renoncer au titre qu'il n'a accepté que pour satisfaire à ce qu'exigeait, dans un moment urgent, son dévouement pour le roi.

(Messenger.)

On lit dans le Journal de Rouen :
On nous écrit de Paris que l'ordonnance de réinstallation des doctrinaires sera accompagnée, ou suivie de près, d'une création de trente-un pairs, au nombre desquels M. H. Barbet se trouve compris.

Il paraît certain que la liste en avait été dressée avant la dissolution du cabinet doctrinaire, et qu'elle n'attendait plus que la signature de ces messieurs. Ce sera leur bouquet de bienvenue.

On lit dans un journal :
Il y a des gens qui savent tirer parti de leur position, quelque difficile et humiliante qu'elle soit.

Nous avons dit que M. Charles Dupin ne s'était démis d'aucun de ses emplois, dont le nombre est presque incalculable; qu'il avait même conservé le titre de délégué des colonies auprès du ministre de la marine: il a fait mieux que cela, il a essayé, après avoir donné sa démission, de se gratifier d'une sinécure des plus grasses, celle, nous a-t-on dit, de directeur du matériel de la marine. Ayant présenté l'ordonnance de nomination à Louis-Philippe, celui-ci a fait observer qu'il serait obligé de contresigner lui-même l'ordonnance, sur quoi le cumulard a été forcé de renoncer aux 20,000 f. de traitement qu'il avait convoités.

A quoi emploie-t-on le budget des beaux-arts? serait-ce à faire des présents aux prôneurs du système actuel? Nous pouvons garantir la vérité du fait suivant :
Un des rédacteurs de la Revue de Paris, qui a écrit dans les Débats, a publié récemment un article sur M. Guizot; quelques jours après, il reçut du ministère une gratification de 1,000 f. provenant des fonds de secours pour les artistes et les hommes de lettres.

Voilà sans doute comment s'écoulent les sommes allouées aux beaux-arts.

(Réformateur.)

Le général Bernard va trouver à utiliser ses loisirs dans l'œuvre des forts détachés.

Il vient encore d'être fait dépôt au greffe du tribunal de la Seine de plusieurs actes contenant vente à l'état de diverses parcelles de terrain comprises dans le périmètre des forts de Nogent, de l'Épine, des Tourelles et de la redoute de Fontenay.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Encore une malheureuse femme qui vient entretenir le tribunal de police correctionnelle des tribulations sans nombre de son ménage.

Si bien, dit-elle, qu'il était nuit: j'étais renfermée avec ma respectable mère et mes trois enfants, tandis que mon mari, suivant sa coutume, courait les champs. Nous nous occupions, nous, à une chose ou une autre, quand tout à coup on entend à la porte: pan! pan! Je reconnais mon mari, et je dis à maman: « Nous v'la fraîches, c'est lui. » Pan! pan! encore plus fort. Alors je crie: « Qu'est là? — C'est bon, ouvre toujours, me répond une grosse voix qui me fait tressaillir les entrailles. « Maman va ouvrir, et mon mari entre avec un air assez doux, quoique ça, puisqu'il commence par embrasser son petit qui dormait. Ça ne durera pas toujours, que nous nous disons toutes les deux maman, avec un coup d'œil. En effet, ça n'a pas manqué; mon mari s'avance vers moi, les deux bras ouverts, me prend par le cou, et m'embrasse tant qu'il peut. (On rit.)

Le mari: N'en v'la t'y pas une drôle, qui se plaint que son mari l'embrasse! (Hilarité.)

M. le président: Jusque-là je ne vois pas beaucoup de mal.

La plaignante: Attendez, c'était une frime: en m'embrassant comme ça, il me prend par le chignon du cou, me fait faire une pirouette, si bien que mon peigne et ma queue lui sont restés dans la main, à preuve que v'la une dent de mon peigne et une poignée de ma queue. (La plaignante exhibe en effet et dépose sur le bureau du greffier une dent du peigne et une poignée de cheveux.)

Le mari: Laissez donc, c'est fait d'après coup; ça, c'est clair.

La plaignante: Et les coups de poing et de pied sur toutes les parties de mon être. Homme dénaturé, c'est-il fait d'après coup encore? Turciques, et on sait bien pourquoi; c'est que tu sais que j'ai trop de modération pour montrer pareillement les preuves; mais voulez-vous un échantillon de mes cicatrices? tenez cette balafre est montrable. (Elle la plaignante se dispose à écarter son fichu; le tribunal juge à propos de l'en croire sur parole.)

Le mari: Je ne disconviens pas qu'il y ait eu par-ci par-là quelques bisbilles entre nous; mais ma foi si un mari n'est pas le maître de battre sa femme!...

La plaignante: Oui, monsieur, de la battre, mais de l'assassiner, jamais. Je demande une cassation.

Le mari: Allez donc, est-ce qu'il faut être si susceptible. Si je parlais aussi de tes coups d'ongle, ma chère, ça n'en finirait plus.

La plaignante: L'animal le plus faible se défend comme il peut quand on l'attaque; monsieur, je suis lasse de vous voir boire sans moi et mes enfants tout ce que je gagne. Je demande ma cassation.

Le tribunal a beaucoup de peine à faire comprendre à la plaignante que ce n'est pas devant lui qu'il faut interdire une demande en séparation de corps, ce qui paraît la contrarier infiniment. Toutefois elle se console un peu en entendant condamner son homme dénaturé à huit jours de prison.

(Gazette des Tribunaux.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 17 novembre. — Hier dimanche, à 2 heures de l'après-midi, un grand nombre des principaux membres de la dernière union politique nationale qui a enregistré dans ses livres plus de 50,000 individus, plusieurs membres actifs du conseil municipal et d'autres réformateurs éminents des divers districts de la métropole, se sont réunis à la taverne de la Couronne et de l'Ancre pour examiner quelle démarche il importait de faire dans la présente crise alarmante des affaires publiques. Parmi les personnes présentes se trouvaient MM. Buller, L. Murray, R. Taylor, W. J. Fox, G. Lewis de Birmingham, M. Harrison et beaucoup d'autres qui ont figuré dans la grande lutte de la réforme.

L'assemblée paraissait inquiète sur la marche qu'allait prendre les événements; mais elle était décidée à ne pas faire la moindre transaction avec les torys, à ne rien précipiter, et à faire tous ses efforts pour affermir la cause nationale afin d'être prête à tout événement. M. Buller a été invité à présider l'assemblée. Après une discussion longue et animée dans laquelle les professions de foi les plus ardentes en faveur de la réforme et des améliorations sociales ont été faites, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante: « Que le renvoi du dernier ministère semble indiquer l'intention d'arrêter le progrès de toute réforme ultérieure; en conséquence, nous nous formons en comité permanent pour surveiller la marche des événements et prendre les mesures qui nous paraissent nécessaires pour assurer les droits du peuple et favoriser la cause d'un bon système de gouvernement.

L'assemblée s'est ensuite ajournée à ce soir à 8 heures, et la séance a été levée.

(Globe.)

Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, le peuple ne doit compter que sur lui-même. Le peuple et les unions: voilà la seule arme qui nous reste. Il faut que de toute part on se rassemble, que l'on demande par pétition le renvoi de Wellington et la nomination de Durham. C'est maintenant à tous les vrais radicaux de suivre l'exemple si noble qui leur est donné par Charles Buller, président de l'union nationale politique qui vient déjà de se rassembler à Londres.

(True Sun.)

Les membres du conseil commun réunis à Guildhall ont adopté une résolution tendant à obtenir du lord-maire la convocation de ce conseil dans le but spécial de se concerter, au moment de la crise qui agite le pays.

(Idem.)

18 novembre. — Dans l'état actuel des affaires, nous tenons à écarter le blâme de tomber dans l'exagération sur ce sujet, et de

chercher à semer des alarmes inutiles ou dangereuses. Nos adversaires des desseins trop coupables. Nous ne croyons pas que le duc de Wellington se prépare à gouverner par la force des armes, à franchir du joug de l'acte de réforme par une proclamation de gale ou à entraîner l'Angleterre dans une guerre avec la France. Nous ne le croyons ni assez méchant ni assez fou pour rêver de tels projets: mais nous croyons ses principes politiques hostiles à la cause d'un bon gouvernement. Nous regardons son accession au pouvoir comme annonçant que le gouvernement va prendre ces mêmes principes comme règle de conduite, et nous croyons, en conséquence, de notre devoir de nous opposer autant que possible à ce qu'il y arrive. Nous croyons qu'il ne sortira pas de la légalité, mais qu'il en usera dans de mauvaises fins politiques.

(Globe.)

Sir Peel sera de retour en Angleterre avant trois semaines. A l'époque des dernières nouvelles reçues de l'honorable baronnet, il était à Turin, se disposant à partir pour Rome avec sa famille.

(Idem.)

Le roi et la reine sont arrivés hier à une heure et demie passée.

S. M. a reçu à deux heures.

Le duc de Wellington et lord Lyndhurst ont eu des audiences du roi.

Le roi a tenu un conseil privé où se trouvaient le duc de Wellington, sir Ch. M. Sutton, lord Lyndhurst, le très-honorable Goulburn, le comte de Rosslyn, le comte de Jersey, sir Henry Hardinge, lord Cowley, et lord Maryborough.

Le duc de Wellington a été installé en qualité d'un des principaux secrétaires d'état de S. M. Sa grâce a eu l'honneur de baiser la main du roi à son installation et a reçu les sceaux de S. M. en personne.

(Idem.)

ALLEMAGNE. — La Gazette d'état de Prusse, du 13, publie l'ordre du cabinet suivant, envoyé par le roi de Prusse au ministère d'état :

Le gouvernement français a posé dernièrement en principe que l'exécutif pourrait être retiré à un consul sans qu'il fût nécessaire de se concerter préalablement avec le gouvernement qui l'a nommé; et il a appliqué ce principe au consul prussien Bardevisch à Bayonne. Comme dans toutes les affaires de ce genre, la réciprocité est la seule règle à suivre entre deux gouvernements, je me vois forcé d'adopter le même principe à l'égard des consuls français.

Ainsi, dès que la conduite de ceux-ci, en Prusse, donnera lieu à quelques plaintes de la part des autorités provinciales, le ministre des affaires étrangères m'en donnera immédiatement avis, et je retirerai l'exécutif au consul sans autre formalité.

Quant aux relations de la Prusse avec les consuls des autres puissances, elles restent sur l'ancien pied.

Berlin, 9 novembre 1824. FREDÉRIC-GUILLAUME.

On écrit de Berlin, 10 novembre :
Maintenant les conjectures concernant l'arrivée de l'empereur de Russie ont pris un essor extraordinaire, parce que l'on croit qu'il s'y rattache des combinaisons politiques tant pour l'ouest de l'Europe que pour l'Orient.

La semaine dernière, la commission d'enquête a mis en liberté treize personnes accusées du crime de haute trahison et d'avoir pris part aux associations secrètes. Ces personnes sont autorisées à attendre leur jugement, mais sans sortir de la ville. Il y a encore soixante-dix individus en prison.

(Mercure de Souabe)

ITALIE. — On écrit de Parme, 6 novembre :
Les sept personnes qui ont sifflé don Miguel lors de son passage par notre ville, ont été condamnées à trois mois de prison, 3,000 f. d'amende, et aux frais du procès. Les patriotes ont fait une souscription pour couvrir la partie pécuniaire de cette condamnation.

Le village de Caviago, près de Reggio, où l'on avait affiché un placard contenant des menaces contre don Miguel, vient d'être mis en état de siège.

Le gouvernement a envoyé dans ce village un détachement de troupes qui l'occupera aux frais des habitants jusqu'à ce que l'auteur de l'affiche ait été découvert.

Cette manière de procéder serait fort du goût de nos gouvernants: nous la leur signalons comme un exemple bon à suivre.

TURQUIE. — La Gazette d'Augsbourg donne encore des nouvelles de Constantinople du 21, il y est toujours question de la chute du sabre de Mahmoud à la mer; le sultan reste inconsolable, quoique le reis-effendi cherche à lui persuader qu'il n'y a dans tout cela que de la faute du ceinturonnier.

Un pareil événement, dit le correspondant, nous paraît de peu d'importance à nous autres Européens, nous n'attachons de prix au sabre de Soliman qu'autant qu'il rappelle des souvenirs historiques; ici il en est tout autrement, car depuis la perte du sabre du sultan, il y a un changement complet dans la politique de la Porte ottomane et toute ardeur belliqueuse a disparu.

A en juger par ce qui se passe depuis dix jours dans le département des affaires étrangères, il paraît que l'on veut enrayer et éviter toutes difficultés avec Méhémet-Ali. Il faudrait que des événements imprévus éclatassent, ou que Reschid pacha ne fût pas informé assez promptement du changement arrivé dans les dispositions de la Porte ottomane pour que l'on dût craindre pour la paix, si toutefois le pacha lui-même ne prend pas l'offensive.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(Troisième publication.)

Lundi premier décembre mil huit cent trente-quatre, dix heures du matin, en la commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, cours Lafayette, il sera procédé à la vente au comptant d'un bâtiment ou échoppe construit en maçonnerie, pierre, mortier, bois, briques et plâtre, ayant un toit à deux pentes, composé de cave, rez-de-chaussée premier étage et grenier, confiné au midi par le cours Lafayette, au nord par les terrains de l'hospice, au couchant par la maison Morin, un passage entre deux; au levant par la maison Rambaud; d'une cabane et séparations en planches; le tout saisi au préjudice et comme appartenant au sieur Paul Sapin, demeurant dans ladite échoppe ci-dessus décrite.

(1486)

ANNONCES DIVERSES.

(1382 5) A vendre.—Un fonds de liquoriste au centre de la ville, nouvellement agencé, avec tous les ustensiles nécessaires à la distillation, etc. On laisse 200 bouteilles de liqueurs assorties, et on se charge d'apprendre la partie, s'

On ne la connaît pas. On cède toute la clientèle en vin et liqueurs. Prix : 3,500 f.

S'adresser rue Sirène, n° 4, au fond de la cour.

(3 2) *A louer de suite.* — Les hôtels garnis, restaurants et autres dépendances de l'établissement des eaux minérales d'Uriage, situé à deux lieues de Grenoble, département de l'Isère.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1° Au propriétaire des eaux, rue Créqui, n° 2 à Grenoble ;

2° A M. Rédon, son agent, rue Neuve-des-Capucins, n° 5, à Grenoble ;

3° A M. Ennemond Tignel, revendeur des bains d'Uriage, rue Vaucanson, à l'angle de la place Ste-Claire, à Grenoble.

(1465 2) On désire acheter un greffe du tribunal de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

(1485) On demande un jeune homme de 12 à 15 ans sachant lire, pour un commerce de détail.

S'adresser au bureau du journal.

(15) On demande un jeune homme pour un bureau, de 18 à 24 ans, sachant écrire et ne craignant pas le gros ouvrage.

S'adresser à MM. Perussel et Comp^e, rue des Trois-Maries, n° 12.

Clyso - Pompe.

Cette nouvelle seringue est renfermée avec tous ses accessoires dans une jolie boîte de douze lignes d'épaisseur. Plus solide que le clysoir sans être d'un prix beaucoup plus élevé, cet instrument peut supporter toute espèce de liquide, de l'huile même, sans s'altérer.

Le dépôt, à Lyon, est chez Guichard, pharmacien, place des Cordeliers, n° 22, en face de l'église. (1443 3)

AVIS.

Ont l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de la ville de Lyon et ses faubourgs, que le projet conçu par M. Henry Vitton et compagnie, qui était propriétaire à la Guillotière et de campagnes environnantes, pour l'affermage des fosses d'aisances, est continué par M. Martin et compagnie, propriétaire, place St-Michel, n° 2, à Lyon, où le bureau, à cet égard, est provisoirement ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis huit heures du matin, jusqu'à huit heures du soir.

Ils possèdent tous les baux passés par M. Henry Vitton et les propriétaires, lesquels leur ont été concédés par M. Richard, son héritier, et compagnie.

Le commencement de l'exécution de leur entreprise est irrévocablement fixé au premier janvier dix-huit cent trente-cinq.

En attendant, ils traitent soit par eux-mêmes, soit par des personnes commises à cet effet avec les propriétaires, dont leurs prétentions ne sont pas au-delà de leur pouvoir.

Ils garantissent aussi par leurs baux avec les propriétaires toutes les recherches qui pourraient leur être intentées à l'égard du curage de leurs fosses, n'importe de quelle part elles leur puissent venir. (1424 5)

L'ancienne pharmacie Macors est toujours située à Lyon, rue St-Jean, n° 30. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie ou dans les dépôts légalement établis, que l'on doit s'adresser pour se procurer le sirop vermifuge ou véritable contre-vers, inventé par P. Macors père, ainsi que le sirop pectoral de mou de veau curatif de la *consumption* et de tous les accidents qui y conduisent insensiblement, comme *toux, rhumes, catarrhes, atteinte de voix*, etc., approuvé l'un et l'autre par la faculté de médecine de Paris, et reçu l'un dix, par celle de la ville de Lyon. Les personnes qui désireraient avoir de ces sirops (dans les villes où il n'en existe pas de dépôt) sont instamment priées d'indiquer sur leurs lettres de demandes l'adresse ci-dessous, s'ils veulent se préserver des compositions falsifiées :

Macors, seul successeur de P. Macors, rue St-Jean, n° 30, à Lyon. (1455 2)

MALADIES DE POITRINE.

(1310 5) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Clémenceau, quincailliers.
Grenoble, Dechenaux, père, quincailliers, Grande-Rue.
Saint-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Gontard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont, père, épiciers.
Besançon, Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n° 143.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincailliers et faïenciers Grande-Rue, n° 99.

MALADIES DES YEUX.

La pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier de St-

André de Bordeaux, est un remède efficace contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les raies, les larmoievements, etc.; elle éclaircit et fortifie les vues affaiblies par l'âge ou les travaux Elle convient dans les maladies des yeux des animaux.

La vente en est autorisée par un décret spécial dont les effets restent maintenus sur décisions ministérielles du mois de décembre 1820 et au mois de février 1832, sous le règne de S. M. Louis-Philippe 1^{er}.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Imbert, marchand-parfumeur, rue Saint-Dominique.

NOTA. Les personnes qui correspondaient pour sa pommade ophtalmique le avec sieur Grangé de Bordeaux, peuvent s'adresser au dépôt ci-dessus, ou à M. Theulier aîné, négociant à Thiviers (Dordogne), devenu acquéreur de tous les droits dudit sieur Grangé. (1278 6)



Par le **SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE**, préparé par QUET^e pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon.

Les maladies secrètes, les gonorrhées récentes et anciennes, les dartres, la gale, et généralement toutes les affections de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité. Se vend 8 et 4 fr. la bouteille, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24.

Deux dépôts sont établis à Paris, et dans toutes les principales villes de France et de l'étranger. (Voir la brochure relative au traitement.) (Affranchir.) (1305 5)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesiro est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Des dépôts sont établis savoir :

- A Aubusson (Creuse), chez Pepin, pharmacien.
- A Besauçon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n° 143.
- A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.
- A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome, et chez Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12.
- A Avignon, chez Vigier, pharmacien.
- A Châlons-sur-Saône, chez Gaurant, coiffeur, et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- A Bayonne, chez Gibert et Comp., droguistes, rue Basque, n° 43.
- A Clermont-Ferrand, chez Chopard, pharmacien.
- A Givors, chez Clémenceau, quincailliers.
- A Grenoble, chez Dechenaux père, quincailliers, Grande-Rue.
- A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.
- A Genève, chez M. Burkel droguiste.
- A St-Etienne, chez Millet-Dubreuil, droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
- A Rive-de-Gier, chez Jacques Cholle, épiciers, rue Pallux.
- A Paris, chez Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 17.
- A St-Chamond, chez Verissel, épiciers.
- A Romans, chez Guymard, pharmacien.
- A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
- Au Puy, chez Bernard Pic, épiciers droguistes, rue Panesac, n° 164.
- A Valence, chez Rehoulet, pharmacien.
- A Montelimart, chez Roux, pharmacien.
- A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
- A Alais, Vidal, épiciers.
- A Villefranche (Aveyron), Bousquet, pharmacien.
- A Pezenas, Riquet, cafetier.
- A Perpignan, Ferrer, pharmacien.
- A Apt, Seynard, pharmacien.
- A Toulon, Andrieu, pharmacien.
- A Arles, Janon, pharmacien.
- A Epinal, Bonnet-Olry, épiciers.
- A Montpellier, Gaubert, pharmacien.
- A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- A Villefranche (Rhône), M. Roset, confiseur.

THÉÂTRE

DES BEAUX EFFETS ET MERVEILLES DE LA NATURE, Passage de l'Argue, escalier G.

MM. Cautru père et fils, professeurs de physique expérimentale et récréative, donneront aujourd'hui dimanche deux séances, la première à cinq heures, la seconde à sept heures et demie du soir, composées par une série d'expériences d'une grande beauté produites par les gaz, effets électriques, tours d'adresse.

On est prié de voir l'affiche pour avoir de plus grands détails. (16)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF de Séné*,

Préparé par PERENIN, Pharmacien, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Le nombre des guérisons, aussi promptes que surprenantes, opérées chaque jour par ce sirop, est un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment.

L'expérience prouve d'une manière incontestable qu'aucun sirop ni autre préparation de ce genre ne peuvent, en aucun cas, rivaliser avec ce puissant dépuratif. Les affections cutanées, les maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que DARTRES, GALES, rentrées ou anciennes, BOUTONS, PUSTULES, VIEUX ULCÈRES, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ÉCOULEMENTS, anciens ou récents, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont toujours cédé à l'influence de ce médicament. Il remédie aux accidents mercuriels.

* C. P. 159.

Des dépôts existent en France et à l'étranger.

On fait des envois. (Affranchir.)

(144 6)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES

COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1° Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour tendre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2° La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3° La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4° L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5° La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6° L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7° L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Écrire franco au dépôt à Lyon.)

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter les enfants. (610 11)

COURS DE CHIMIE.

Les souscripteurs au cours de chimie de M. Parisel sont prévenus que la première leçon, qui avait été ajournée par suite de dissidences pour l'heure, est définitivement fixée à sept heures précises du soir, mardi prochain 18.

On peut encore s'inscrire à son établissement de pharmacie et produits chimiques, place des Carmes, n° 14, en face de l'hôtel du Parc.

On y trouve tous les réactifs purs, boîte à réactifs, instruments de chimie, etc. On y fait les essais et analyses quelconques. (1461)

Spectacles du 23 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Non fixé.

GYMNASE LYONNAIS.

Le Camarade de Lit, vaud. — Le Jésuite, drame. — Les Deux Borgnes, vaudev.

BOURSE DE PARIS du 20 novembre.

Cinq pour cent, 103f 80 105f 90 105f 50 105f 60
— fin courant, 103f 106f 5 105f 70 105f 75
Quatre pour cent, 77f 75 77f 80 77f 40 77f 40
Trois pour cent, 77f 85 77f 90 77f 40 77f 40
— fin courant, 92f 95
Rentes de Naples, 95f 95 95f 95 95f 50 95f 50
— fin courant, 96f 95f 60 95f 60 95f 60
Rentes perpétuel, 43f 3/8
Emprunt cortès, 39f 1/2
Act. de la banque, 1785f
Quatre canaux, 1165f
Caisse hypothéc., 62f 50
Emprunt d'Haiti, 289f



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.